



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget 2020.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Monsieur Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif du 21 juillet 2020,

Considérant la fin d'exercice budgétaire et la nécessité de réaliser une décision modificative technique, selon les impératifs suivants :

- Ouverture de crédits supplémentaires à l'article 1068 afin de corriger une inscription résiduelle à l'article 1069 datant de la transition vers la M14. Sur demande de la trésorerie, il convient de procéder à cette régularisation par un virement de 30.870,97€.
- Modification d'imputation relatif à un reste à réaliser inscrit au 21534 fin d'année 2019, il convient donc de soustraire les sommes imputées, soit 62.075,70 € du 21534 pour les inscrire au 2041582. Il s'agit d'une erreur de compréhension dans la prise en charge des opérations du SE 60 qui doivent être inscrite en fonds de concours et non en dépenses d'équipements.
- Corriger un oubli d'amortissement, le minibus acheté en 2019 pour lequel il convient d'inscrire au 6811 la somme de 4.000€ et par parallélisme la même somme en 28182,
- Inscrire en investissement le renouvellement de l'antivirus et son imputation à l'article 2051 pour un montant de 1.668,00 €
- Inscrire en investissement l'achat des licences pour les nouvelles acquisitions d'ordinateurs et son imputation à l'article 2051 pour un montant de 1 000,00€

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Adopte la décision modificative n° 1 suivante :

1-INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 21 – article 21534	- 62.075,70 €
Chapitre 20 – article 2041582	+ 62.075,70 €
Chapitre 20 – article 2051	+ 1.668,00 €
Chapitre 20 – article 2051	+ 1 000,00 €
Chapitre 10 – article 1068	+ 30.870,97€

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 28 – article 28182	+ 4.000,00 €
Chapitre 021	+ 29 538.97€



2-FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 042 – article 6811	+ 4.000,00 €
Chapitre 023 –	+29 538,97€ €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 77 – article 7718	+ 5 400,00 €
Chapitre 013 – article 6419	+24 000,00 €
Chapitre 013 – article 6459	+ 4 138,97 €

Dans les deux sections, les recettes et les dépenses sont ainsi équilibrées par le virement de section à section.

La décision modificative proposée étant équilibrée.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 7

Adopté à la majorité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l’affichage : 15/12/2020

N° : 115/20

Le Maire,

Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

